

**Département de la Moselle  
Arrondissement de Thionville  
COMMUNE D'ILLANGE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 Septembre 2019**

Sous la présidence de Daniel PERLATI, Maire

**Présents** : M. Daniel PERLATI - M. Marc LUCCHINI - M. Gabriel HOFFMANN - Mme Martine GERGAUD - M. François MARQUET – Mme Christine KUNERAT - Mme Valérie HASELMEIER - M. Didier JACQUES - Mme Nathalie JUNG - M. Christophe LEYENDECKER - Mme Sophie FROMOND - M. Christian SUBTIL.

**Absents excusés** : Mme Monique LEYENDECKER donne procuration à M. Christophe LEYENDECKER - Mme Marie-Thérèse KEUVREUX donne procuration à Mme Nathalie JUNG - M. Patrick GRASSER donne procuration à M. François MARQUET - M. Dominique LE PEMP donne procuration à M. Daniel PERLATI - Mme Christelle HUNEAU donne procuration à M. Marc LUCCHINI - M. Christophe GUTH

Conseillers élus : 19 - Conseillers en exercice : 18 - Conseillers présents 12

**N° 2019-029 – Avenants au marché de fourniture et pose de sols souples et sportifs au gymnase**

Durant l'exécution des travaux concernant le marché cité en objet, des travaux non prévus sont apparus suite à la démolition du sol existant.

Les travaux supplémentaires préconisés par le maître d'œuvre sont les suivants :

**LOT 1 : Revêtement sols souples**

La dépose des ouvrages existants a mis à jour plusieurs problématiques des supports béton, indécélables en pré-étude :

1. Présence de joints de fractionnement sous les sols périphériques.
2. Pente importante sous le sol sportif

Les solutions techniques palliatives mises en œuvre sont détaillées dans les avenants correspondants.

La présence de joints de fractionnement a entraîné :

- curage des joints de fractionnement
- traitement des joints à la résine
- entoilage des joints
- ragréage épais

NOTE : Un impact d'1 cm sur l'épaisseur de la chape sous le sol sportif et inévitable afin de garder une altimétrie identique des deux sols.

	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
Marché initial	16 989,80 €	20 387,76 €
Avenant n°1	4 478,65 €	5 374,38 €
Marché incluant avenant n°1	21 468,45 €	25 762,14 €

Le nouveau montant du marché de travaux est établi à 21 468,45 € HT soit 25 762,14 TTC correspondant à 26.36 % d'augmentation.

Accusé de réception en préfecture 057-215703430-20190911-DCM2019029-DE Date de télétransmission : 12/09/2019 Date de réception préfecture : 12/09/2019
---

## LOT 2 : Revêtement sols sportifs

Avenant n° 1 : carottages des fourreaux de volley-ball et des crochets de hand-ball

Avenant n° 2 :

Comme évoqué ci-dessus pour le lot 1, la dépose des ouvrages existants a mis à jour plusieurs problématiques des supports béton, indécélables en pré-étude:

1. Présence de joints de fractionnement sous le sol sportif
2. Pente importante sous le sol sportif

Les solutions techniques palliatives mises en œuvre sont détaillées dans les avenants correspondants.

La présence de joints de fractionnement a entraîné

- ponçage supplémentaire des chapes lié à l'effet bord

	Montant HT	Montant TTC
Marché initial	83 910,00 €	100 692,00 €
Avenant n°1	3 700,00 €	4 440,00 €
Avenant n°2	2 010,00 €	2 412,00 €
Marché incluant avenants	89 620,00 €	107 544,00 €

Le nouveau montant du marché de travaux est établi à 89 620 € HT soit 107 544 TTC correspondant successivement à 4.409 et 2.39 % d'augmentation.

## LOT 3 : Chape

La dépose des ouvrages existants a mis à jour plusieurs problématiques des supports béton, indécélables en pré-étude :

1. Présence de joints de fractionnement sous le sol sportif
2. Pente importante sous le sol sportif

Les solutions techniques palliatives mises en œuvre sont détaillées dans les avenants correspondants.

La présence de joints de fractionnement a entraîné :

- pose de baguettes de coffrage
- surépaisseur de chape de 1 cm, lié aux traitements des joints sous les sols périphériques

NOTE: La présence de baguettes de coffrage entraîne un ponçage supplémentaire de la chape lié à l'effet bord.

La présence d'une pente importante a entraîné :

- surépaisseur de chape de 2 cm (valeur lissée)
- suppression de l'isolant de remplissage (épaisseur de chape inférieure à l'épaisseur minimale autorisée)

	Montant HT	Montant TTC
Marché initial	30 000,00 €	36 000,00 €
Avenant n°1	-4 996.59 €	-5 995,91 €
Marché incluant avenant n°1	25 003,41 €	30 004,09 €

Le nouveau montant du marché de travaux est établi à 25 003,41 € HT soit 30 004,09 TTC correspondant à - 16.66 % d'augmentation.

Accusé de réception en préfecture  
057-215703430-20190911-DCM2019029-DE  
Date de télétransmission : 12/09/2019  
Date de réception préfecture : 12/09/2019

**Maîtrise d'œuvre :**

L'article 4.2 du CCAP précise les modalités de révision du forfait de rémunération.

	Montant HT	Montant TTC
Marché initial	13 000 €	15 600 €
Avenant n°1	780 €	936 €
Marché incluant avenant n°1	13 780 €	16 536 €

Le nouveau montant du marché de travaux est établi à 13 780 € HT soit 16 536 TTC correspondant à 6 % d'augmentation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- prend en charge les dépenses supplémentaires.
- autorise le Maire à signer les avenants aux marchés correspondants.

Fait et délibéré à Illange, les jour, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé au registre.

La présente délibération a été publiée le 12 septembre 2019

Pour copie conforme,  
Illange, le 12 septembre 2019  
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
057-215703430-20190911-DCM2019029-DE  
Date de télétransmission : 12/09/2019  
Date de réception préfecture : 12/09/2019